



**PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'ADMISSION D' ACTIONS NOUVELLES
RÉSULTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE A CATÉGORIE
D'INVESTISSEURS**

(visa n°04-811 délivré par l'AMF en date du 4 octobre 2004)

Émetteur :	NicOx SA (ci-après, "NicOx" ou la "Société").
Code ISIN :	FR0000074130.
Dates de l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires et des décisions du Conseil d'administration :	Assemblée générale du 3 juin 2004 et Conseil d'administration des 8 septembre et 29 septembre 2004.
Nombre d'actions émises dont l'admission est demandée :	9 443 998 actions d'une valeur nominale de 0,2 euro chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 1 888 799,60 euros, représentant 41,60 % du capital social avant augmentation du capital et 29,38 % après augmentation du capital.
Prix de souscription :	2,75 euros par action d'une valeur nominale de 0,2 euro chacune.
Produit brut et net de l'émission :	Le produit brut de l'émission est de 25 970 994,50 euros, prime d'émission comprise. Le produit net de l'émission est estimé à 24 218 627 euros.
But de l'émission :	NicOx prévoit de consacrer une partie importante du produit net de l'émission à la recherche et au développement pour financer l'avancement de ses principaux produits en développement clinique, notamment des deux principaux, le composé CINOD HCT 3012 pour le traitement de l'arthrose et NCX4016 pour le traitement de l'artériopathie oblitérante, ce en vue de progresser vers leur commercialisation.
Modalités de l'émission :	Les actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription au profit de sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collective investissant dans le secteur pharmaceutique / biotechnologique, l'émission a été réservée à : <ul style="list-style-type: none">• Tang Capital Partners, LP pour 591 278 actions• Clarington International Equity Fund pour 5 250 actions• USAZ Oppenheimer International Growth Fund pour 14 720 actions• Oppenheimer International Growth Fund pour 481 530 actions• Oppenheimer Global Opportunities Fund pour 1 389 829 actions• Mass Mutual International Equity Fund pour 410 360 actions

- OFIL PLC Global Opportunities Fund pour 4 670 actions
- Oppenheimer International Growth Fund / VA pour 54 320 actions
- Baker Brothers Investments pour 1 034 737 actions
- Red Abbey Venture Partners (QP), LP pour 221 400 actions
- SDS Capital Group SPC, Ltd pour 295 639 actions
- QVT Fund LP pour 1 818 181 actions
- Munder Healthcare Fund pour 300 000 actions
- Framlington Health Fund pour 1 160 000 actions
- Federated Kaufmann Fund, a portfolio of Federated Equity Funds pour 1 662 084 actions

Les souscriptions et versements ont été reçus et déposés auprès de la Société Générale, qui a émis le certificat du dépositaire.

Date de versement des fonds :	Le 4 octobre 2004.
Date d'inscription en compte des actions	Le 4 octobre 2004.
Date de jouissance des actions nouvelles :	1 ^{er} janvier 2004.
Cotation des actions nouvelles :	Prévue au Nouveau Marché d'Euronext Paris le 6 octobre 2004.
Cours de bourse de l'action NicOx (Euronext Paris - Nouveau Marché) :	Cours extrêmes du 1 ^{er} janvier 2004 au 30 septembre 2004 : plus haut 4,64 euros, plus bas 2,37 euros. Dernier cours coté le 30 septembre 2004 : 3,17 euros (Source : Euronext Paris).
Contact investisseurs	<p>Elisabeth Robinson</p> <p>NicOx SA B.P. 313 2455 route des Dolines, Espace Gaïa II 06906 Sophia Antipolis Cedex</p> <p>Téléphone : 04.92.38.70.20 Télécopie : 04.92.38.70.30 Site Web : www.nicox.com E-mail : robinson@nicox.com</p>
Mise à disposition du prospectus	<p>Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers est constitué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du document de référence de la société NicOx, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2004 sous le numéro D. 04-578 ; et - de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers le 4 octobre 2004 sous le n°04-811.

Des exemplaires de ce prospectus sont disponibles sans frais au siège social de NicOx ainsi que les sites Internet de NicOx (<http://www.nicox.com>) et de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>).

Diffusion du communiqué

Ce communiqué est publié à la demande de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre du Règlement COB n°98-07.